Sensibilisation et incitation vers les filières de tri et de réemploi

VALCOR

Auteur :

56, rue Neuve

29900 CONCARNEAU

Voir le site internet

Coralie Boulogne

coralie.boulogne@valcor.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

L'article 57 de la loi anti-gaspillage et en faveur de l'économie circulaire (AGEC) indique que : « les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. »

VALCOR a en gestion les déchèteries de deux collectivités : Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté. Actuellement, seule cette dernière dispose de locaux de réemploi : à Quimperlé et à Moëlan-sur-Mer. Il y a une forte demande du milieu associatif et des usagers.

La principale difficulté identifiée pour la mise en place de réemploi sur le territoire de CCA est le manque de place6 et de capacité à agrandir les déchèteries existantes.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Sensibilisation au réemploi.

Diminution des déchets destinés à l'enfouissement grâce à la valorisation des articles réutilisables.

Réorientation des objets réutilisables entrant en déchèterie vers des associations de l'économie sociale et solidaire, soutenant ainsi le développement de l'économie circulaire locale et favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Adapter les déchèteries d'Elliant et de Concarneau pour permettre le réemploi.

Etudier la faisabilité de la mise en place d'une déchèterie de nouvelle génération favorisant le réemploi.

Résultats quantitatifs

Ouverture d’une zone de réemploi sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération sur la déchèterie d’Elliant inaugurée le 29 septembre 2023.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La première réunion avec le collectif Elli'Entraide s'est tenue au cours du quatrième trimestre de 2022. Au cours de cette réunion, les membres du collectif ont exprimé leur souhait de pouvoir récupérer les objets directement au sein de la déchèterie. Jusqu'à présent, notre collaboration s'effectuait de manière sporadique : le collectif avait la possibilité de venir récupérer les objets en déchèterie les cinq samedis précédant les événements "Foire aux Dons".

Après une analyse approfondie en collaboration avec la technicienne travaux de VALCOR, une solution en matière d'espace pour l'intégration d'une zone de réemploi au sein de la déchèterie a été trouvée. Cette démarche a nécessité la mise en œuvre de travaux d'aménagement visant à créer l'espace requis pour la mise en place de cette zone.

La mise en place du conteneur dédié au réemploi en déchèterie a été suivie de l'inauguration et de l'ouverture officielle de la zone de réemploi. Les usagers de la déchèterie ont la possibilité de déposer des objets en bon état dans ce conteneur depuis le 29 septembre.

Planning

17 Janvier 2023 – validation du projet par la Commission Déchèteries

Avril 2023 – réalisation des travaux pour réaménager les espaces sur la déchèterie

25 mai 2023 – livraison du conteneur

Juillet -Août 2023 – création de la signalétique

Septembre 2023 – formalisation du partenariat avec le collectif et inauguration du conteneur.

Moyens humains

Temps de travail de la chargée de mission (0,05 ETP), du chargé d’exploitation des déchèteries et de la contrôleuse de travaux.

Membres du Collectif.

Agent de déchèterie.

Moyens financiers

Travaux d’aménagement de la déchèterie : 18 686 € HT

Achat d’un conteneur : 3 540 € HT

Transport du conteneur : 770 € HT

Création Signalétique : 450 € HT

Impression Signalétique : 737 € HT

Moyens techniques

Aménagement de l’espace : travaux, conteneur et panneaux de signalétique.

Partenaires mobilisés

L’association Elli’Entraide et le prestataire qui gère les déchèteries.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'association partenaire doit être bien implantée sur le territoire et suffisament organisée afin que le local puisse être vidé régulièrement.

Ici, l'association ELLI'ENTRAIDE était suffisament bien identifiée et reconnue par les élus du territoire pour que la demande de création d'une zone de réemploi sur la déchèterie soit pertinente.

Difficultés rencontrées

Cette action n’est reconductible que si la déchèterie est assez grande – ou si des aménagements peuvent être fait – pour accueillir une filière supplémentaire, les travaux effectués n'étaient, au départ, pas prévus au budget.

L'association ELLI'ENTRAIDE a rencontré des difficultés pour trouver un lieu de stockage sur le territoire.

Recommandations éventuelles

Les approches et les attentes peuvent différer, en particulier lorsque le partenaire est une association composée exclusivement de bénévoles. Il est donc impératif de demeurer attentif et réceptif aux besoins de chacun.

Mots clés

REEMPLOI | CONTENEUR | DECHETERIE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ASSOCIATIONS | EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES | MOBILIER

Dernière actualisation

Décembre 2023
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Nicolas ULRICH
nicolas.ulrich@ademe.fr
Direction régionale Bretagne